

pansion d'un organisme militaire capable d'assurer la sécurité de ses membres. L'année 1956 a été particulièrement importante car elle a marqué le début d'une nouvelle évaluation du dispositif militaire de l'OTAN à la lumière des derniers renseignements sur les intentions et les forces de la Russie ainsi que des dernières acquisitions de l'armement. Il faut signaler l'acceptation d'une directive politique qui, en particulier, réaffirmait que l'OTAN, alliance de défense, devait pouvoir disposer d'assez de forces terrestres en Europe pour élever un bouclier devant une agression soudaine, de forces aériennes et navales pour exercer des représailles contre l'agresseur et d'armes nucléaires pour répondre à une attaque flagrante des Soviétiques, et devait aussi être en mesure d'intervenir dans le cas de certaines situations (infiltrations, incursions et actes d'hostilité) d'intérêt local. On a aussi examiné la question de la hausse incessante des frais de défense et les problèmes que pose le maintien d'importantes forces d'armement classique pour répondre aux attaques d'ampleur limitée et de forces équipées d'armes atomiques et nucléaires.

Les États membres ont trouvé généralement encourageants la situation des forces de l'Alliance et les progrès accomplis durant 1956; ils ont noté avec vive satisfaction les efforts des autorités militaires en vue d'équiper les forces de l'OTAN des nouvelles armes modernes.

L'activité de l'OTAN durant la période considérée a aussi consisté en efforts de la part des États membres pour améliorer et développer la coopération de l'OTAN dans les domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Le Conseil, à sa session de mai 1956, a nommé un comité de trois ministres, comprenant M. Martino, M. Halvard Lange, respectivement ministres des Affaires étrangères d'Italie et de Norvège, et l'hon. L. B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, chargé de proposer au Conseil les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs. Se fondant sur les renseignements obtenus au moyen de questionnaires et de consultations tenues à l'échelon ministériel avec les représentants des autres États membres de l'OTAN, le Comité a soumis un rapport qui a été approuvé en principe par les ministres présents à la réunion de décembre 1956 et dont toutes les propositions ont été acceptées. Le rapport a marqué un jalon dans le développement de l'activité extra-militaire de l'OTAN. Il appuyait sur la nécessité pour les membres de l'Alliance de prendre des décisions communes en se consultant en temps et lieu sur les problèmes d'intérêt commun. La nomination de M. Paul-Henri Spaak au secrétariat général de l'Organisation pour succéder à lord Ismay a donné une plus grande importance à l'acceptation des propositions du Comité en vue de conférer une autorité et des pouvoirs plus étendus au secrétaire général. Sa charge est maintenant devenue aussi politique qu'administrative.

La période considérée en a donc été une de grande activité pour l'OTAN qui, malgré les différences de points de vue inévitables parmi un groupe de quinze pays souverains, fait encore preuve d'une grande souplesse et demeure aussi nécessaire, à cause de la politique et des actes de la Russie en Europe et ailleurs, qu'à l'époque de sa création en 1949.

Contributions du Canada à l'OTAN.—En 1956-1957 le Canada a continué d'appuyer l'OTAN en affectant des forces armées à ses commandements unifiés, en fournissant du matériel militaire aux autres pays membres et en contribuant aux budgets communs. La 2^e Brigade d'infanterie canadienne, qui, à la fin de 1955, a remplacé la 1^{re} Brigade dans la région de Søst (Allemagne), a exécuté d'importantes manœuvres de formation dans le nord-ouest de l'Europe, seule et en compagnie d'autres forces de l'OTAN du groupe de l'armée du Nord. La contribution canadienne au SACEUR (une division aérienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction) est demeurée inchangée. La Marine royale canadienne tenait quarante navires affectés à des tâches touchant la défense de la zone Canado-américaine et à la protection de tout convoi relevant du SACLANT.

Le Programme canadien d'aide mutuelle prévoyait la fourniture entre le 1^{er} avril 1950 et le 31 mars 1957, aux membres de l'OTAN hors de l'Amérique du Nord, d'une assistance militaire d'une valeur totale de \$1,418,400,000.

Les principaux éléments du programme sont les suivants: a) instruction au Canada d'équipages d'avion d'autres pays de l'OTAN, dans le cadre du programme de l'OTAN pour l'instruction d'équipages d'avion (environ 4,500 pilotes et navigateurs venus de dix pays de l'OTAN ont terminé leur formation aux centres de l'ARC); b) transfert de